

Proposition de Libération conditionnelle.

Identité : MANZAFITI Gabriel, congolais (nom - prénoms)

fils (fille) de Odiasin et de Mayayala

Originaire de Baberu, territoire de Mambasa, province orientale, résidant à Kigali

âgé de

Profession : ex-capita-vendeur

Frais: 75 frs.
D.I. : 18.936 frs.

Juridiction qui a prononcé la sentence	Tribunal de Résidence du Ruanda <i>Tribunal de Police de Kigali</i>
Date du jugement	5 mars 1954
Motif de la condamnation	Détournement frauduleux <i>Débit de poisons</i>
Durée de la servitude pénale principale	3 ans <i>2 mois et 7 jours</i>
Date de l'entrée en détention (Détenion préventive ou exécution du jugement)	6 juin 1953
Décision de la juridiction d'appel	2 ans
Date du jugement d'appel	10 mai 1954
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	16.5.1954
Evasions	
Date de libération définitive	4.8.55

Ruhengeri



10125

RESERVÉ A L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Résumé des circonstances de l'infraction — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

Condamné primaire, adulte valide, monogame, ex-capita-vendeur au service des établissements Georges Laloux.

a détourné au préjudice des établissements Laloux des espèces ou des marchandises pour une valeur totale de 23.216,50 frs., espèces ou marchandises qui lui avaient été remises à condition de les rendre ou d'en faire un emploi déterminé

L. Joffre
11/10/54
16/5/55*Dofaso Ralte*
17/13/55

L'officier du Ministère Public.

1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
 2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. — Après trois mois dans les cas contraires.
- Après cinq ans, si la peine est perpétuelle.

[Signature]

OBSERVATIONS DU GARDIEN DE PRISON

Date approximative de naissance

Renseignements du Gardien de Prison

sur la situation du condamné, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, les ressources de celle-ci, etc...

Favorable 13.00.54 *[Signature]*
Difense. 18. III 1955 *[Signature]*

Résidence du Rwanda

1 Prison de Sigali

Nº R. E./

R. E.

6456 Ryhengen
15780 Haga
1496

R. M. P. N° 3967/F/RM.P.R. n° 802

FICHE DU DÉTENU : NANZAPITE

Originaire de la chefferie Bubem

Territoire Mambasa

Province orientale
Résidence ou district

Condamné le 10 mai 1954, par Trib. d'Appel du R-U.
à deux ans de S.P.P.

du chef de abus de confiance

Renseignements divers :

(moralité — amendement — situation familiale)

Tournez s'il vous plaît

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
5-11-53.	Correspondance non autorisée	15 jrs cachot.
25. 1. 54	Refus de travail	8 " "
3. 2. 54	Insultes envers les Policiers	16 "
12. 7. 54	2) Refus de travail	
13. 7. 54	Etre sorti de la prison sans autorisation, dans la soirée du 11/7/54	3 coups frapper
9. 11. 54	Avoir insulté les soldats et policiers de garde	3 " " + 5 j/cachot
25. 11. 54	Avoir jeté sa fiche de consultations médicales	2 jours cachot
	Avoir insulté un policier qui l'avertit	10 jrs cachot